

FICHE FORMATION

Dialogue social

Animer le CSE

Moyens d'encadrement

Denis LE MORZADEC
Vice-Président Synadic en
charge du social

Durée : 1 jour - 6 heures

Dates : 5 mars 2025

Lieu : Thiberville (27)

Autres dates à fixer
d'un commun accord

Droit d'inscription :

- Établissement < 200
élèves : 100 € par personne
- Établissement > 200
élèves : 100 € par personne

Financement :

OGEC ou
Prise en charge AKTO

Modalités d'accès :

- S'inscrire en ligne sur le site
du Synadic

[https://www.synadic.fr/nos-
formations/](https://www.synadic.fr/nos-
formations/)

- Possibilité de s'inscrire
jusqu'à 15 jours avant le
début de la formation

Accessibilité :

Accessibilité aux personnes en
situation de handicap :
contacter la responsable
administrative.

Contact :

Pour tout renseignement,
contacter la responsable
administrative :

Mme Bénédicte PRADIÉ

01 55 48 04 57

b.pradie@synadic.fr

Aptitudes

Permettre aux chefs d'établissement d'animer le CSE et de créer les conditions propices à un dialogue social de qualité au sein de l'établissement.

Compétences (Cf. Référentiel de compétences du Titre de dirigeant)

- Garantir le respect du droit social au sein de l'organisation (C3-3)
- Respect du droit du travail (C5-4)

Objectifs

- Rappeler les obligations qui incombent à un CSE en fonction de la taille de l'établissement (+ ou - de 50 ETP)
- Faire du CSE et des obligations induites un outil en faveur du dialogue social
- Mener les différentes consultations et négociations obligatoires.

Public concerné

Être chef d'établissement du 2nd degré

Pré-requis : aucun

Programme détaillé

- État des lieux et retours sur expériences
- Les textes officiels (code du travail) et liens avec les textes de la Branche

Moyens pédagogiques et techniques (méthodes mobilisées)

- Apport théorique
- Échange de pratiques
- Conseils et proposition de stratégies

Modalités de suivi pédagogique et d'évaluation des acquis

- Tour de table / brainstorming
- Positionnement individuel d'entrée et de sortie

Livrables à l'issue de la formation

Les stagiaires reçoivent un support pédagogique de reprise de la formation donné à la fin de la formation.

Formalisation à l'issue de la formation

Les stagiaires reçoivent une attestation.